



Vítor Caldeira

Président

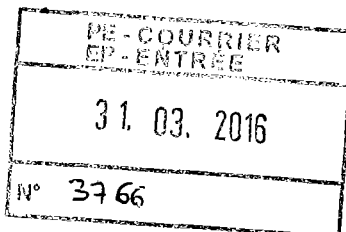
Monsieur Martin SCHULZ

Président

Parlement européen

Rue Wiertz

1047 Bruxelles



Luxembourg, 18 -03- 2016

BAC077024FR01-16PP-DB_2017-OR.docx

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement financier applicable au Budget général de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de la Cour des comptes pour l'exercice 2017.

Ce document a également été adressé à la Commission et au Conseil.

Les exemplaires, dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, seront transmis par les soins de l'Office des publications sous forme de projet de budget.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Avec à vous,

Vitor

Vítor Manuel da SILVA CALDEIRA

Annexe : État prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'exercice 2017

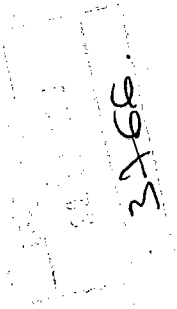
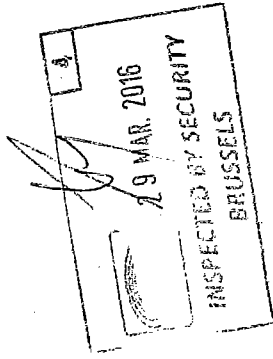


EUROPEAN
COURT
OF AUDITORS

**ESTIMATE OF REVENUE AND EXPENDITURE
FOR THE FINANCIAL YEAR**

2017

SECTION V – COURT OF AUDITORS



Monsieur Martin SCHULZ
Président du Parlement européen
60, rue Wiertz
B - 1047 BRUXELLES

3766

Cour des comptes européenne
Comptabilité
12, rue Alcide de Gasperi
L-1615 LUXEMBOURG

